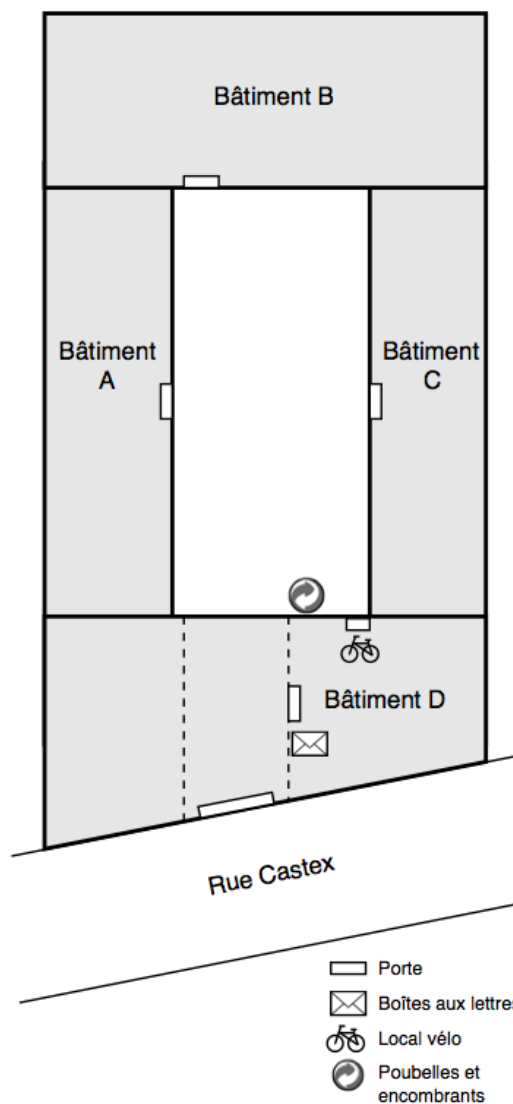




Quelques conseils pour votre emménagement :

- **Véhicule** : si vous souhaitez entrer dans la cour, contactez le Conseil Syndical pour ouvrir le cadenas de la grande porte rouge sur rue (dimensions maximales du véhicule : hauteur 2,25 m x largeur 1,90 m). Attention à ne pas monter sur les mini-trottoirs de part et d'autre du porche d'entrée : les dalles de marbre des mini-trottoirs sont fragiles.
- **Murs, escalier** : merci de ne pas abimer les murs durant votre emménagement et de passer un coup de balai si vous avez laissé des traces.
- **Cartons** : vous pouvez jeter vos cartons, pliés, dans le bac recyclable ou contre le bac s'ils n'y tiennent pas pliés.
- **Encombrants** : merci de les déposer contre le local poubelle et de contacter immédiatement le service des encombrants au 3975 (prix d'un appel local) ou vous connecter sur le site <http://encombrants.paris.fr> afin qu'ils viennent gratuitement les chercher. Vous éviterez à vos voisins de s'occuper de faire évacuer vos déchets. :-)
- **Poubelles et tri sélectif (bac à couvercle jaune)** : il est important de respecter les consignes écrites sur le couvercle (pas de sac plastique, uniquement des déchets en vrac et uniquement les types de déchets autorisés). Sinon, la poubelle sera refusée par le service d'enlèvement et ne sera pas recyclée



En suivant ces conseils vos futurs voisins apprécieront que vous respectiez leur cadre de vie, qu'ils s'efforcent d'entretenir et maintenir propre depuis des années, et vous accueilleront d'autant mieux.

Mise à jour : décembre 2016



Contacts :

- **Gardien** : il n'y a pas de gardien au 1 rue Castex. Merci de laisser vos coordonnées en écrivant au Conseil Syndical.
- **Le Conseil Syndical** : il est constitué de copropriétaires bénévoles habitant l'immeuble, se réunissant tous les deux mois environ pour organiser la prise en charge des problèmes signalés par les habitants de la copropriété, contrôler leur résolution et préparer l'Assemblée Générale annuelle. Merci de nous communiquer vos coordonnées email / téléphone en allant sur : <http://1rueCastex.troude.com/ecrire>

Le site internet du conseil syndical publie les compte-rendus d'information : <http://1rueCastex.troude.com>

- **Le Syndic** : professionnel de la gestion immobilière, le syndic est le représentant légal de l'ensemble des copropriétaires, nommé par l'Assemblée Générale annuelle. Il doit rendre compte de sa gestion à l'Assemblée au moins une fois par an. Notre Syndic est le Cabinet Craunot S.A.
- **Vos voisins** : ils pourront vous orienter et compléter ce livret d'accueil.

Etiquettes :

- **Boîtes aux lettres** : remplissez la page <http://1ruecastex.troude.com/etiquette> pour obtenir gratuitement une étiquette de boîte aux lettres et tableau d'affichage (vous éviterez des difficultés de distribution de courrier avec La Poste)
- **Interphone** : si vous emménagez au bâtiment A ou D, demandez également une étiquette auprès du Conseil Syndical.

Clefs :

Outre les clefs de votre appartement, de votre boîte aux lettres, de votre éventuelle cave, vous aurez peut-être besoin des clefs suivantes :

- Clef du local vélo (accès par la cour pour les habitants des bâtiments A, B et C - accès par l'escalier D pour les habitants du bâtiment D).
- Badge interphone supplémentaire (pour le bâtiment A ou D)
- Clef d'accès aux caves (si vous possédez une cave).

Pour la duplication de clefs, la petite boutique au 12/14 rue St Antoine au bout de la rue Castex fait un travail rapide et soigné.

Téléphone, TV, Internet :

- **Télévision TNT** : il n'y a pas d'antenne TV collective dans l'immeuble. Vous pouvez utiliser soit une antenne individuelle soit l'offre télévision d'un opérateur Internet (ex: Orange, Free, SFR, Numéricable...).
- **Téléphonie** : les appartements sont quasiment tous équipés. Pensez à obtenir le numéro de ligne du précédent occupant avant de contacter un opérateur.
- **Internet** : la fibre optique est disponible dans la copropriété auprès de Orange, Free, SFR et Numericable. Attention : si le technicien a besoin d'accéder au "point de mutualisation", sachez qu'il est situé dans les caves du bâtiment D (dont vous pouvez emprunter les clefs auprès du Conseil Syndical).

Caves :

- Elles sont situées au pied des escaliers des bâtiments B et D.
- Il n'y a pas de prise de courant dans les caves.
- Merci de ne pas laisser d'objets dans les parties communes des caves, et de bien éteindre en sortant.

Vous voulez faire des travaux ?

Il n'y a pas de prises de courant dans les parties communes.
Besoin de localiser compteurs, robinet d'arrêt d'eau par bâtiment ?

→ Contactez le Conseil Syndical

Urgences :

Commissariat central du 4e Arrondissement
27 Boulevard Bourdon - 75004 PARIS
Tel : 01 40 29 22 00 (ouvert 24h/24 7j/7)

15 SAMU

17 Police

18 Pompiers

112 Toutes urgences

Retrouvons-nous !

Chaque année nous organisons un apéritif entre voisins dans la cour, au mois de juin. C'est l'occasion de faire connaissance. Nous espérons vous y retrouver !

En attendant, merci de nous laisser vos coordonnées email et/ou mobile en nous allant sur <http://1rueCastex.troude.com/ecrire>

Merci de votre attention.

Le Conseil Syndical